

# Charte éthique

L'EGP, centre de formation de la CPPGN, s'inscrit dans une démarche de promotion et de valorisation des métiers de la propreté en proposant une offre de formation en adéquation avec les besoins réels et les objectifs du secteur d'activité.

Pour ce faire, l'ensemble des collaborateurs de l'EGP se mobilise pour la promotion des valeurs déontologiques suivantes :

- Favoriser l'accès à la formation à tous et pour tous,
- Promouvoir les critères nécessaires à la démarche d'amélioration continue de la qualité,
- Sélectionner des organismes de formation et/ou des formateurs professionnels et pédagogues, au fait du développement des nouvelles pratiques et/ou technologies,
- Offrir une transparence des offres et des choix pédagogiques proposés,
- Prendre en compte les expériences, les compétences et les savoirs existants dans le déroulement des actions de formation,
- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures et moyens visant à garantir la sécurité des personnes,
- Valoriser les actions en faveur de l'environnement,
- Garantir la confidentialité des informations relatives aux personnes, aux entreprises et aux institutions,
- Valoriser par tous les moyens les acquis de la formation et encourager les transferts,
- Assister les organismes cantonaux et fédéraux à la promotion de la formation initiale et continue,
- Lutter contre les discriminations de tout ordre,
- Promouvoir et respecter la charte pédagogique de l'EGP,
- Communiquer de manière positive.



V02

Juffer

A. C. P. V.